

APPEL À CANDIDATURES POUR 3 PLACES DE BUREAUX

PRÉSENTATION DU PROJET BONUS

Le collectif Bonus propose des ateliers d'artistes, un espace d'exposition, un atelier de production tourné vers les pratiques d'impression et d'édition, des actions à destination des publics, des résidences d'artistes, des bureaux pour les associations et plus encore. Le projet Bonus incarne une dimension coopérative, notre objectif est de susciter la mutualisation, les réflexions collectives, des projets entre les artistes, avec les associations et tout autre acteur de l'écosystème arts visuels de l'agglomération nantaise. Bonus se définit comme un incubateur de dynamiques artistiques, un soutien à l'émergence de projets artistiques.

L'association est dirigée par un conseil collégial constitué de trois associations ancrées dans l'environnement artistique local, national et international : les associations A2, Jardin C et Zoo Galerie. Trois artistes, usagers ou non des ateliers (et leurs suppléant.es), siègent également à la direction partagée de l'association : Corentin Massaux, Louise Porte et Lila Lou Séjourné.

DESCRIPTION DU SITE DE FÉLIX THOMAS

Au cœur du quartier Saint-Félix se trouve le pôle associatif Félix Thomas, un espace municipal dont Bonus est partie prenante. Le bâtiment, rythmé par une vie associative diversifiée et dynamique, abrite une partie du projet Bonus : notre siège social et administratif, 4 bureaux occupés par des associations des arts visuels.

Le site dispose de :

- 4 bureaux pour des associations,
- 9 ateliers d'artistes,
- Le Pôle Print, espace destiné aux tirages photographiques numériques grands formats ainsi qu'à l'impression en risographie,
- 1 hall multifonction de 80 m²,
- 1 cuisine équipée de 35 m²,
- connexion internet haut débit,
- 1 WC
- 2 points d'eau partagés,
- des outils mutualisés : outils électroportatifs, appareil photos, flash électronique, scanner A3, sono ...

Le site de Félix Thomas est accessible toute l'année : 365j /365j et 24h/24h.

DESCRIPTION DES PLACES DE BUREAUX DISPONIBLES

3 places de bureaux sont disponibles à partir du 1er juillet prochain :

Bureau n°1 : 29,6 m², la place de bureau mesure 14,80 m², loyer mensuel par asso : 74 € toutes charges comprises. 2 places sont disponibles.

Bureau n°2 : 28,31 m², la place de bureau mesure 14,15 m², loyer mensuel par asso : 70,75 € toutes charges comprises. 1 seule place est disponible. L'autre place est occupée par l'association All Ready Made.

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES 3 PLACES DE BUREAUX

- La mise à disposition sera contractualisée par une convention d'occupation précisant les engagements de l'association et de Bonus.
- La durée d'occupation du bureau est variable selon les besoins de l'association : de quelques mois à 3 ans renouvelables. La fin de séjour est clôturée par un rdv bilan dont l'issue peut être le renouvellement.
- Chaque bureau mis à disposition est partagé avec une autre association.
- Chaque association devra attester d'une assurance professionnelle pour son espace de travail.
- La contribution aux frais de gestion et d'animation des deux sites s'élève à 5 euros le m² toutes charges comprises. Cette contribution aux frais de gestion et d'animation devra être versée mensuellement par virement bancaire à Bonus.
- Chaque association devra s'acquitter de l'adhésion annuelle à l'association d'un montant de 20 euros.
- Il n'y a pas de possibilité de logement dans les bureaux.
- L'espace de bureau ne pourra pas servir uniquement d'espace de stockage sous peine d'une fin anticipée de la mise à disposition du local.
- Les associations s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'association candidate devra répondre aux critères suivants :

- être une association active, engagée et déclarée dans le champ des arts visuels ;
- disposer d'un bureau à Bonus, c'est aussi intégrer la vie associative du collectif et participer à ses temps forts (portes-ouvertes, présentations publiques, conférences, projections..).
- s'engager à occuper de manière régulière les locaux.

PIÈCES À FOURNIR

Votre candidature doit être présentée sous la forme d'un document unique de 25 pages maximum réunissant les éléments suivants :

- une lettre de motivation explicitant votre projet et votre besoin en termes de bureaux,
- une documentation sur les activités de l'association détaillant significativement ses activités,
- les statuts de l'association,
- numéro de SIRET.

Votre candidature est uniquement à adresser par mail à l'adresse suivante en indiquant en objet : Candidature association : candidature@collectifbonus.fr

Taille maximum du fichier PDF : 10 Mo
Pas d'envoi de dossier par lien de téléchargement, seul 1 fichier pdf sera accepté.

Pour notre travail de classement des dossiers, nous avons besoin que leurs titres soient ainsi présentés : NOM.pdf (NOM de l'association. pdf, exemple : BONUS.pdf)

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format demandé ne sera pas étudié.
Annonce des associations lauréates : avant le 15 juillet 2024.

Date limite de dépôt : le 16 juin 2024 minuit

Entrée dans les bureaux : 1 septembre 2024

SÉLECTION DES CANDIDATS

L'équipe salariée du collectif Bonus procède à la réception et à l'étude des candidatures. Elle veille à sélectionner des associations professionnelles du champ des arts visuels en garantissant à chacun.e un accès équitable à nos équipements. Les critères de sélection sont : l'objet de l'association candidate, actions et dynamique, intégration sur le territoire, présence active de ses membres, etc.

Bureau 1



Bureau 2

